

GEF/C.42/02 15 mai 2012

Réunion du Conseil du FEM 5-7 juin 2012 Washington

Point 3 de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion

(Travaux dirigés par la DG)

1. Monique Barbut, directrice générale et présidente du Fonds pour l'environnement mondial, ouvrira la réunion.

Point 2 de l'ordre du jour Élection d'un président de séance

(Travaux dirigés par la DG)

- 2. Conformément au paragraphe 18 de l'Instrument, le Conseil élit un président parmi ses membres. En vertu de ce même paragraphe, la fonction de président de séance est attribuée alternativement à un représentant des pays bénéficiaires et à un représentant des pays non bénéficiaires. Mme Claudia Grayeb, représentant le groupe de pays comprenant le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama et le Venezuela, a coprésidé la dernière réunion.
- 3. Conformément au paragraphe 18 de l'Instrument, le président de séance dirige les délibérations du Conseil pendant l'examen des points suivants de l'ordre du jour : 3 « Adoption de l'ordre du jour », 4 « Allocutions des secrétaires exécutifs des Conventions », 5 « Relations avec les instances des Conventions », 6 « Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie », 7 « Rapport annuel de la performance du FEM (2011) et réponse de la direction », 8 « Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2012) et réponse de la direction », 9 « Cadre de référence et budget du cinquième Bilan global du FEM », 10 « Programme de travail et budget du Bureau de l'évaluation du FEM », 12 « Rapport de suivi annuel (2011) : Partie II », 17 « Rapport du Comité de sélection et d'évaluation » et 18 « Nomination du directeur général et président du FEM ».
- 4. Le président de séance et la DG dirigent conjointement les délibérations du Conseil pendant l'examen des points 19 « Questions diverses » et 20 « Compte rendu conjoint des présidents » de l'ordre du jour.
- 5. La directrice générale et présidente du Fonds dirige les délibérations du Conseil pendant l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour.

Point 3 de l'ordre du jour Adoption de l'ordre du jour

- 6. Tous les membres du Conseil ont reçu un *ordre du jour provisoire*, pour examen, sous la cote GEF/C.42/01/Rev.02.
- 7. Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour de la réunion.

Point 4 de l'ordre du jour Allocutions des Secrétaires exécutifs des Conventions (Travaux dirigés par le président de séance)

8. Les représentants des Secrétariats des différentes Conventions rendront compte des décisions et faits récents en rapport avec le FEM dans le cadre des instruments considérés.

Point 5 de l'ordre du jour Relation

Relations avec les instances des Conventions et les autres institutions internationales

(Travaux dirigés par le président de séance)

- 9. Le document GEF/C.42/03, intitulé *Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions internationales*, rend compte d'éléments nouveaux intéressant le FEM intervenus depuis la quarante et unième réunion du Conseil en novembre 2011 dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ainsi que d'autres conventions et institutions internationales d'un intérêt particulier pour le FEM.
- 10. Le Conseil est invité à examiner le rapport et à charger le réseau du FEM de continuer à travailler avec les pays bénéficiaires pour qu'ils tiennent compte des directives reçues et des priorités nationales dans leur programmation des ressources et des activités du FEM.

Point 6 de l'ordre du jour

Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie

(Travaux dirigés par le président de séance)

11. Le président du Groupe consultatif pour la science et la technologie sera invité à prendre la parole pour présenter les travaux de son Groupe. Les membres du Conseil auront ensuite la possibilité de lui poser des questions. La version écrite du rapport du président fait l'objet du document présenté sous la cote GEF/C.42/Inf.13/Rev.01 et intitulé *Report of the Chairperson of the Scientific and Technical Advisory Panel to the Council*.

12. Le Conseil est invité à donner son avis sur le rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie et à donner au Groupe les directives voulues.

Point 7 de l'ordre du jour

Rapport annuel de la performance du FEM (2011) et réponse de la direction

(Travaux dirigés par le président de séance)

- 13. Le document GEF/ME/C.42/01, intitulé *Rapport annuel de la performance du FEM (2011)*, donne un compte rendu détaillé de certains aspects des résultats des projets, des mécanismes qui peuvent influer sur ces résultats, et des modalités de suivi et d'évaluation appliquées aux projets achevés. Il rend aussi compte de la qualité des rapports d'évaluation finale. Il porte sur 109 projets achevés pour lesquels un rapport a été reçu pendant l'exercice 11.
- 14. Le document GEF/ME/C.42/02, intitulé *Management Response to the Annual Performance Report-2011*, a été préparé par le Secrétariat en concertation avec les Entités d'exécution.
- 15. Le Conseil est invité à examiner les deux documents et à noter que les Entités d'exécution du FEM commencent à associer plus systématiquement les points focaux des opérations du FEM aux activités de suivi-évaluation.
- 16. Le Conseil est invité à demander aux Entités d'exécution d'aller plus loin en précisant comment les points focaux des opérations pourront participer, lorsque cela est possible et pertinent, aux activités de suivi-évaluation menées dans le cadre des projets ou des programmes

Point 8 de l'ordre du jour

Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2012) et réponse de la direction

- 17. Le document GEF/ME/C.41/03, intitulé *Rapport de l'examen annuel des examens de portefeuilles-pays (2012)*, fait la synthèse des principales conclusions et recommandations tirées des examens de portefeuilles-pays et des études de portefeuilles-pays menés dans la région Amérique latine et Caraïbes (LAC).
- 18. Le document GEF/ME/C.42/04, intitulé *Management Response to the Annual Country Portfolio Evaluation Report 2012*, fournit la réponse de la direction à l'examen réalisé par le Bureau.
- 19. Le Conseil est invité à examiner les deux documents et à charger le Secrétariat : 1) de réfléchir à des moyens de rendre le processus

d'approbation et d'exécution des projets dans les petits États insulaires en développement plus souple et mieux adapté au contexte local; 2) d'alléger le travail de suivi des projets recoupant plusieurs domaines d'intervention à un niveau comparable à celui des projets relevant d'un seul domaine d'intervention; et 3) de donner la possibilité de faire de la coopération Sud-Sud une composante de projets nationaux, régionaux ou mondiaux lorsqu'existent des possibilités de transfert de technologies, de renforcement des capacités et/ou de partage de pratiques optimales.

Point 9 de l'ordre du jour Cadre de référence et budget du cinquième Bilan global du FEM

(Travaux dirigés par le président de séance)

- 20. Le document GEF/ME/C.42/05, intitulé *Cadre de référence et budget du cinquième Bilan global du FEM* présente le projet de cadre de référence du cinquième Bilan global, une contribution importante au déroulement de la sixième reconstitution des ressources du FEM. Ce cadre est basé sur les observations suscitées par le document préliminaire de l'étude, qui a été publié en mars 2012. Un document de contrôle et de suivi des opérations, placé sur le site web du Bureau de l'évaluation, montre comment ces observations ont été prises en compte
- 21. Le Conseil est invité à examiner le document et à approuver ce cadre et le budget de 1,075 million de dollars qui l'accompagne et qui sera inclus dans le budget pluriannuel du Bureau de l'évaluation.
- 22. Le Conseil est invité à charger le Bureau de l'évaluation d'entreprendre le cinquième Bilan global du FEM et d'en présenter le premier rapport et le rapport final à ses réunions et lors du processus de reconstitution des ressources, selon le calendrier arrêté.

Point 10 de l'ordre du jour Programme de travail et budget du Bureau de l'évaluation du FEM

- 23. Le document GEF/ME/C.42/06, intitulé *Programme de travail et budget du Bureau de l'évaluation du FEM*, présente le programme de travail et le budget proposés pour le Bureau de l'évaluation pour l'exercice 13.
- 24. Le Conseil est invité à examiner le document et à approuver le budget du Bureau de l'évaluation pour l'exercice 13 qui s'établit à

2,74 millions de dollars. Le budget pluriannuel du programme d'évaluation du Bureau est approuvé pour un montant de 3 millions de dollars destiné à couvrir les évaluations réalisées au cours de l'exercice 13 et celles qui se poursuivront durant l'exercice 14. Ce montant tient compte du financement approuvé par le Conseil pour le Cinquième bilan global et pour les évaluations à mi-parcours du STAR et du PAP/PCPN demandées par le Conseil.

Point 11 de l'ordre du jour Élargissement du réseau du FEM : Précisions sur les différents rôles

(Travaux dirigés par la DG)

- 25. Le document GEF/C.42/04, intitulé *Clarifying the Responsibilities* of the GEF's Key Actors with respect to the Use of GEF Resources, décrit les fonctions des principaux acteurs du FEM Agents d'exécution, Organismes d'exécution, Administrateur, Secrétariat et Bureau de l'évaluation en ce qui concerne l'utilisation des ressources de l'institution dans le cadre de l'organisation actuelle du partenariat.
- 26. Le Conseil est invité à prendre note du document et à approuver la démarche présentée en vue de renforcer les Accords sur les modalités financières. Il est en outre invité à demander à l'Administrateur et aux Agents et Organismes d'exécution de préparer des amendements aux Accords existants qui incluront les dispositions proposées et à demander à l'Administrateur d'inclure des dispositions analogues dans tout nouvel Accord conclu avec des Entités partenaires.

Point 12 de l'ordre du jour Rapport de suivi annuel (2011) : Partie II

- 27. Le document GEF/C.42/05/Rev.01, intitulé *Annual Monitoring Report 2011 : Part II*, analyse les projets qui ont fait l'objet d'un examen à mi-parcours ou devaient s'achever durant l'exercice 11. Il présente les résultats et les acquis obtenus dans les domaines d'intervention, tels qu'ils ressortent de l'analyse des éléments envoyés au Secrétariat par les Entités d'exécution, notamment les données fournies par les outils de suivi, les Examens de l'état d'avancement des projets, les examens à mi-parcours et les rapports d'achèvement ou d'évaluation finale.
- 28. Le Conseil est invité à prendre note du document et à confirmer l'utilité du nouveau mode d'établissement du Rapport de suivi annuel. Il est en outre invité à charger le réseau du FEM de continuer à présenter le rapport en deux parties : la partie I,

soumise au Conseil à sa réunion d'automne, comportant une vue d'ensemble du portefeuille de projets du FEM en cours d'exécution et, la partie II, soumise à la réunion de printemps, contenant une analyse plus approfondie des réalisations, du chemin parcouru et des acquis.

- 29. Le Conseil est également invité à approuver la recommandation du Secrétariat d'inclure les informations suivantes dans la partie I du rapport, dès l'exercice suivant :
 - i. état annuel de l'avancement des activités habilitantes, des programmes-cadres et du Programme de microfinancements;
 - ii. point sur l'influence du processus de constitution de portefeuilles nationaux et des documents-cadres connexes sur la programmation des ressources pendant FEM-5.

Point 13 de l'ordre du jour Programme de travail

(Travaux dirigés par la DG)

- 30. Le document GEF/C.42/06, intitulé *Programme de travail*, présente un programme de travail composé de 84 projets indépendants et 2 programmes-cadres. Le montant total demandé est de 607,38 millions de dollars pour le financement des projets et de 59,88 millions de dollars pour le défraiement des Entités d'exécution.
- 31. Le Conseil est invité à examiner le projet de programme de travail et à l'approuver en vue de son développement ultérieur.

Point 14 de l'ordre du jour Plan d'activité pour les exercices 13-14 et budget de fonctionnement pour l'exercice 13

(Travaux dirigés par la DG)

32. Le document GEF/C.42/07/Rev.01, intitulé *Plan d'activité pour les exercices 13-14 et budget de fonctionnement pour l'exercice 13*, décrit l'état d'avancement de la préparation et de la mise en œuvre des politiques arrêtées ou envisagées pour : i) appliquer les Recommandations pratiques pour FEM-5; ii) entreprendre d'autres réformes ; et iii) appliquer les stratégies de programmation du FEM. Le Secrétariat a mené à bien toutes les réformes décidées pour FEM-5. Le plan d'activité fait le point sur l'application de toutes les grandes réformes. Il rend également compte des autres initiatives prises récemment au cours de l'exercice écoulé et propose un budget de fonctionnement pour le FEM, dans son ensemble, et pour les organes qui le constituent : Secrétariat,

- Groupe consultatif pour la science et la technologie, Administrateur et Bureau de l'évaluation.
- 33. Le Conseil est invité à prendre bonne note du plan d'activité et à approuver le budget de fonctionnement de l'exercice 13 qui est financé par la Caisse du FEM et s'établit à 30,278 millions de dollars.
- 34. Le Conseil est également invité à approuver une dotation de 711 300 dollars pour l'administration du Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya, dont 417 300 dollars pour l'exercice 13 et 294 000 dollars pour les dépenses encourues avant le 30 juin 2012.

Point 15 de l'ordre du jour Barème des commissions pour frais des Entités d'exécution : Partie I & Partie II

(Travaux dirigés par la DG)

- 35. Le document GEF/C.42/08, intitulé *Barème des commissions pour frais des Entités d'exécution : Partie I & Partie II*, propose une nouvelle politique de défraiement en vue de réduire globalement la charge financière liée à l'ensemble du barème des commissions pour frais. Prenant note des conclusions de l'examen réalisé par un consultant indépendant, le Secrétariat a constitué un groupe de travail composé de quatre membres du Conseil et de représentants du Secrétariat et des Entités d'exécution. Le document présente les conclusions de la révision du barème des commissions menée par le Groupe de travail.
- 36. Le Conseil est invité à examiner les deux documents et à exprimer sa reconnaissance au Groupe de travail qui a mené à bien la révision de ce barème.
- 37. Le Conseil est invité à approuver le nouveau barème proposé par le Groupe de travail, tel qu'exposé dans le document.
- 38. Le Conseil est invité à prier le Secrétariat d'appliquer le nouveau barème à compter du prochain exercice budgétaire, qui commencera le 1^{er} juillet 2012.
- 39. Le Conseil est invité à confirmer que les commissions qui accompagnent les financements versés aux Entités d'exécution par le FEM sont forfaitaires et couvrent l'ensemble des services que les dites Entités fournissent aux pays bénéficiaires.
- 40. Le Conseil est invité à prier le Secrétariat de travailler en étroite collaboration avec l'Administrateur pour déterminer et recouvrer

les sommes versées en sus des plafonds qu'il a approuvés pour ces commissions.

Point 16 de l'ordre du jour Recommandations du Secrétariat pour l'accréditation d'Entités de projet

(Travaux dirigés par la DG)

- 41. Le document GEF/C.42/09/Rev.01, Recommandations du Secrétariat pour l'accréditation d'Entités de projet, présente les résultats des évaluations de la valeur ajoutée réalisées par le Secrétariat pour la phase I du processus d'accréditation et recommande au Conseil d'approuver le passage de onze Entités cinq institutions nationales, deux institutions régionales et quatre organisations de la société civile à la phase II.
- 42. Le Conseil est invité à décider que la phase II du processus d'accréditation peut démarrer pour les institutions recommandées dans le document.
- 43. Le Conseil est invité à demander à ces institutions de soumettre leur demande d'accréditation, phase II, au Secrétariat pour examen par le Panel d'accréditation. Le Conseil est en outre invité à demander à la DG de lui rendre compte par courrier des résultats de cet examen.

Point 17 de l'ordre du jour Rapport du Comité de sélection et d'évaluation

(Travaux dirigés par le président de séance – huis clos)

44. Le président du Comité de sélection et d'évaluation présentera le rapport de son comité au Conseil.

Point 18 de l'ordre du jour Nomination du directeur général et président du FEM

(Travaux dirigés par le président de séance)

45. Le nom du nouveau directeur général et président du FEM sera annoncé.

Point 19 de l'ordre du jour Questions diverses

(Travaux codirigés)

- 46. Les membres du Conseil et les présidents peuvent soulever toute autre question dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.
- 47. Le président de séance informera le Conseil des dates envisagées pour ses réunions de l'automne 2012 et du printemps 2013.

Point 20 de l'ordre du jour Compte rendu conjoint des présidents

(Travaux codirigés)

48. Le président de séance et la directrice générale et présidente du FEM présenteront le compte rendu conjoint des conclusions auxquelles ont abouti les travaux. Les décisions approuvées par le Conseil pendant sa réunion seront reprises dans le compte rendu conjoint des présidents.

Horaire provisoire

Mardi 5 juin 2012		
Matin		
09 h 00 – 9 h 45	Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion (Travaux dirigés par la DG)
	Point 2 de l'ordre du jour	Élection d'un président de séance (Travaux dirigés par la DG)
	Point 3 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour (Travaux dirigés par le président de séance)
9 h 45 – 10 h 15	Point 4 de l'ordre du jour	Allocutions des Secrétaires exécutifs des Conventions (Travaux dirigés par le président de séance)
10 h 15 – 11 h 00	Point 5 de l'ordre du jour	Relations avec les instances des Conventions et les autres institutions internationales (Travaux dirigés par le président de séance)
11 h 00 – 11 h 15	Point 6 de l'ordre du jour	Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie (Travaux dirigés par le président de séance)
11 h 15 – 12 h 00	Point 7 de l'ordre du jour	Rapport annuel de la performance du FEM (2011) et réponse de la direction (Travaux dirigés par le président de séance)
12 h 00 – 13 h 00	Point 8 de l'ordre du jour	Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2012) et réponse de la direction (Travaux dirigés par le président de séance)
Après-midi		
15 h 00 – 16 h 00	Point 9 de l'ordre du jour	Cadre de référence et budget du cinquième Bilan global du FEM (Travaux dirigés par le président de séance)
16 h 00 – 17 h 00	Point 10 de l'ordre du jour	Programme de travail et budget du Bureau de l'évaluation du FEM (Travaux dirigés par le président de séance)

17 h 00 – 18 h 00	Point 11 de l'ordre du jour	Élargissement du réseau du FEM :
		Précisions sur les différents rôles
		(Travaux dirigés par la DG)

Mercredi 6 juin 2012		
Matin		
9 h 00 – 10 h 30	Point 12 de l'ordre du jour	Rapport de suivi annuel (2011) : Partie II (Travaux dirigés par le président de séance)
10 h 30 –12 h 00	Point 13 de l'ordre du jour	Programme de travail (Travaux dirigés par la DG)
12 h 00 – 13 h 00	Point 14 de l'ordre du jour	Plan d'activité pour les exercices 13-14 et budget de fonctionnement pour l'exercice 13 (Travaux dirigés par la DG)
Après-midi		
15 h 00 – 16 h 30	Point 15 de l'ordre du jour	Barème des commissions pour frais des Entités d'exécution : Partie I & Partie II (Travaux dirigés par la DG)
16 h 30 – 18 h 00	Point 16 de l'ordre du jour	Recommandations du Secrétariat pour l'accréditation d'Entités de projet (Travaux dirigés par la DG)
Jeudi 7 juin 2012		
Matin		
9 h 00 – 11 h 30	Point 17 de l'ordre du jour	Rapport du Comité de sélection et d'évaluation (Travaux dirigés par le président de séance - huis clos)
	Point 18 de l'ordre du jour	Nomination du directeur général et président du FEM (Travaux dirigés par le président de séance)

11 h 30 – 12 h 00	Point 19 de l'ordre du jour Questions diverses (Travaux codirigés)	
12 h 00 – 13 h 30	Réunion du Conseil du Fonds PMA/Fonds spécial	
Après-midi		
15 h 00 – 16 h 00	Point 20 de l'ordre du jour Compte rendu conjoint des présidents (Travaux codirigés)	